

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 12 MAI 2025**

Date de convocation : 07.05.2025  
Date d'affichage : 07.05.2025

**Nombre de conseillers**

En exercice : 11  
Présents : 9  
Excusés : 2  
Pouvoirs : 2  
Votants : 11

Etaient présents : Mmes FÉVRIER Florence, BRUNEAU Coralie, FONTAINE Martine, VAUPRÉ Sonia, ÉPINEAU Sandy.  
MM. RICHET Bruno, LE ROUX Arnaud, FOURNIER Didier, POUSSE Romain.

Absents excusés : Mr GOUPY Jean-Raymond,  
Mr GARREAU Sébastien.

Procurations : Mr GOUPY Jean-Raymond donne pouvoir à Mr FOURNIER Didier,  
Mr GARREAU Sébastien donne pouvoir à Mme VAUPRÉ Sonia.

Secrétaire de séance : Mr RICHET Bruno.

*L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué le sept mai 2025, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame FÉVRIER Florence, Maire.*

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 avril 2025.

1. Voiries – Marché public 2025,
2. Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale de la Sté MODUL'O,
3. Micro Projet 2025 – Remboursement de frais,
4. Biens mobiliers communaux – Cession d'un four,
5. Locations de salles – Manquement à l'obligation de nettoyage à l'issue de l'utilisation,
6. Urbanisme.

Questions diverses.

**Approbation du procès-verbal du 07 avril 2025**

Le conseil municipal approuve, à 10 voix pour, ledit procès-verbal.

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

Objet : Décisions du Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal, 12052025D034.

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités locales, Madame le maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal par délibération en date du 28 mai 2020.

Les devis, marchés ou conventions suivants ont été signés :

*Devis :*

Date	Nom Société	Montant devis TTC	Section	Objet
09/04/2025	AURIAU ELAGAGE	252.00 €	Fonctionnement	Travaux Atelier Municipal - Elagage lierre poteau électrique
11/04/2025	ASTIWEB	182.92 €	Investissement	Onduleur PC Maire
14/04/2025	FOUSSIER	64.51 €	Fonctionnement	Fournitures pour chantier Argent de Poche avril
23/04/2025	ATESART	1 285.20 €	Investissement	Prestations Assistance MO - Plateau & trottoir Rte 3 Maillets
23/04/2025	Association KARNAVAGE	1 250.00 €	Fonctionnement	Prestation Cie Triple Buse - Saint Ouen fête l'Eté 2025
07/05/2025	2BTP	1 044.00 €	Fonctionnement	Travaux pour passage piétons - Lotissement le Petite Pré
07/05/2025	DIRECT SIGNALTIQUE	46.44 €	Fonctionnement	Achat entretoises pour fixation plaque fresque - Micro Projet 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Prend acte des décisions prises par le Maire.

Objet : VOIRIES – Marché public 2025, 12052025D035.

Une consultation simple a été envoyée auprès de six entreprises en date du 25 mars 2025 pour les travaux de voirie « Route de la Lainerie et Route du Chardonneret » et « la mise aux normes accessibilité du point d'arrêt routier prioritaire situé dans le centre bourg ».

L'estimation prévisionnelle des travaux « Route du Chardonneret et Route de la Lainerie » réalisée par ATESART en janvier 2024 est de : 28 275€ HT soit 33 930€ TTC.

L'estimation prévisionnelle de l'arrêt prioritaire réalisée par ATESART également, en février 2025 est de : 9 217€ HT soit 11 060.40€ TTC.

Trois entreprises ont remis une offre :

Entreprises	Voiries Routes Chardonneret et Lainerie		Mise aux normes Quai de l'arrêt bus	
	Montant € HT	Montant € TTC	Montant € HT	Montant € TTC
COLAS	36 980.00 €	44 376.00 €	7 095.00 €	8 514.00 €
EIFFAGE	36 998.80 €	44 398.56 €	9 804.70 €	11 765.64 €
BAUDUCEL	48 800.00 €	58 560.00 €	7 300.00 €	8 760.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décide de reporter les travaux de voirie Route du Chardonneret à une date ultérieure,

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

- ✓ Décide de retenir l'offre de l'entreprise COLAS d'un montant de 27 995.00€ HT soit 33 594.00€ TTC pour les travaux suivants :
  - Route de la Lainerie : 20 900.00€ HT soit 25 080.00€ TTC
  - Mise aux normes de l'arrêt prioritaire : 7 095.00€ HT soit 8 514.00€ TTC.
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant et tous les documents relatifs à cette affaire,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025 en section d'investissement.

**Objet : Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale de la Sté MODUL'O, 12052025D036.**

Le 18 avril 2025, la Préfecture a envoyé les pièces du dossier et l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique qui se déroule du lundi 05 mai à 9h00 au 02 juin 2025 à 17h00 aux mairies du Mans et de Teloché et sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe.

Cette enquête publique porte sur une demande d'enregistrement présentée par la société MODUL'O, au titre des rubriques 2781-2 et 2783-1 de la nomenclature des installations classées, pour la création d'une unité de méthanisation de déchets non-dangereux se situant 61 bis avenue Pierre Piffault, Le Mans et la création d'une unité de déconditionnement de biodéchets se situant au lieu-dit « Le Petit Raidit » sur la commune de Teloché.

Saint Ouen en Belin est concerné par l'épandage. Conformément à l'article R. 512-46-13 du code de l'environnement, un avis au public est affiché ou rendu public deux semaines au moins avant le début de la consultation du public. L'affichage avis au public est réalisé depuis le 19 avril 2025 et pendant toute la durée de l'enquête.

En application de l'article 6 de l'arrêté n°DCPPAT 2025-0109 du 15 avril 2025, Monsieur le Préfet demande de saisir le conseil municipal pour formuler un avis sur la demande d'enregistrement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Donne un avis favorable sur la demande d'enregistrement présentée par la société MODUL'O.

**Objet : Micro Projet 2025 – Remboursement de frais, 12052025D037.**

Lors de la séance du conseil municipal du 07 avril dernier, la délibération n°07042025D033 a été prise autorisant Madame le Maire à procéder au remboursement des frais occasionnés pour les achats de graines du Micro Projet 2025, à hauteur de 150 euros.

Madame le Maire indique que la première commande a dépassé de peu le plafond fixé.

Madame le Maire propose que la collectivité procède à la modification du plafond de remboursement pour les achats du Micro Projet 2025 « Mise en place d'une grainothèque audonienne ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Fixe le plafond de remboursement pour les achats du Micro Projet 2025 « Mise en place d'une grainothèque audonienne » à hauteur de 500 euros,

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

- ✓ Autorise Madame le Maire à procéder au remboursement des frais occasionnés pour les achats de graines du Micro Projet 2025,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la collectivité.

**Objet : Biens mobiliers communaux – Cession d'un four, 12052025D038.**

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal délibère sur les gestions des biens communaux.

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal,

Considérant que le four de la salle Audonienne a été changé le mardi 06 avril dernier, suite la délibération 20012025D004 du 20 janvier 2025, autorisant l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025,

Considérant que l'état du four permet la vente ou le don à une recyclerie de ce bien mobilier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Autorise Madame le Maire à faire don à titre gracieux de l'ancien four de la salle Audonienne à une recyclerie.

**Objet : Locations de salles – Manquement à l'obligation de nettoyage à l'issue de l'utilisation.**

Lors du conseil municipal du 09 octobre 2023, le conseil municipal avait décidé d'appliquer la facturation du coût des réparations dès lors qu'une dégradation était observée sur l'état des lieux de retour des locations de salles communales.

Aussi depuis quelques temps, des manquements à l'obligation de nettoyage à l'issue de l'utilisation des salles sont constatés lors des locations privées ou associatives.

De ce fait, le bureau municipal propose de facturer le coût de la remise en propreté (temps de travail) dès lors qu'un manquement est observé sur l'état des lieux de retour.

Pour rappel, un nettoyage des salles est effectué chaque semaine par les agents de la commune afin d'assurer un bon état de propreté et de permettre la tenue des activités (restaurant scolaire, rencontres Génération Mouvements, tennis de table, gymnastique, cinéma, réunions, ...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Décide de facturer le temps de travail d'un agent d'entretien à hauteur de 50 € par heure de ménage nécessaire à la remise en état des locaux, à l'utilisateur privé ou associatif,
- ✓ Décide d'appliquer une pénalité de 50€ pour manquement à l'obligation de nettoyage à l'issue de l'utilisation,
- ✓ Décide de ne plus autoriser la location de salles à l'utilisateur privé ou associatif en cas de récidive concernant un manquement à l'obligation de nettoyage à l'issue de l'utilisation.

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

Urbanisme : Déclarations d'intentions d'aliéner

- Terrain non bâti
- 10 bis impasse de la Houssiae Lottissement Le Petit Pré
- DIA reçue en mairie le 09.05.2025
- Parcelle cadastrée : AD 0065 Superficie :  
00ha08a45ca



Questions diverses :

Madame le Maire rapporte que le Comité Syndical du Pays du Mans s'est tenu ce jour à St Georges du Bois pour le SCOT. Le projet SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) valant Plan Climat AEC a été validé. Le SCOT AEC passera au vote définitif en janvier 2026. Madame le Maire informe que divers documents sont à consulter (synthèse du programme d'actions, orientations d'objectifs. Ce projet ambitieux comprend notamment la trajectoire ZAN à - 56% sur la période 2021/2030. Le projet décompte 59 pistes d'actions et 194 sous pistes d'actions. La santé est le fil conducteur de ce SCOT.

Madame le Maire rappelle la réunion publique sur le thème de la désertification médicale prévue le jeudi 22 mai à la salle Audonienne de SAINT OUEN EN BELIN à 19h30 organisée par un groupe trans-partisans.

Madame le Maire fait un point sur le bilan de l'opération communautaire BIMBY-BUNTI. Sur 108 projets conçus sur le territoire, 8 concernent la commune de SAINT OUEN EN BELIN.

Madame le Maire rappelle la cérémonie de remise de la Légion d'Honneur à Monsieur VAUPRE Bernard prévue le samedi 24 mai 2025 à 10h30 dans la salle du conseil municipal. Le vin d'honneur sera offert par la municipalité.

Madame Sandy EPINEAU explique le déroulé de la manifestation Saint Ouen Fête l'Eté, avec la participation de la Compagnie Triple Buse (musique populaire humoristique). Une deuxième animation est toujours en recherche. Elle informe également le prêt d'un château gonflable par le local jeunes.

Madame Coralie BRUNEAU informe de l'intervention technique sur le panneau lumineux jeudi 15 mai et la mise en place de la nouvelle application.

Madame Coralie BRUNEAU donne les dates des manifestations à venir sur la commune :

- Vend. 16 mai à 19h30 - Cantine : VCB - Présentation des 24 heures VTT
- Dim. 18 mai journée – Plaine Stade : Amicale Laïque Ecole – Vide ta chambre
- Vend. 23 mai – Salle Audonienne : Cinéma (séance 15h30 et 20h30 : deux films différents)
- Sam. 24 mai – Restaurant Scolaire : Formation les gestes qui sauvent
- Mardi 27 mai à 18h00 – Epicerie Conférence de presse Terrasse en fête (CdC)

Madame Sonia VAUPRE informe que la prochaine distribution de la Banque Alimentaire aura lieu le mercredi 14 mai.

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

Madame Martine FONTAINE indique que lors de la dernière commission déchets de la CdC, la taille des bacs roulants a été évoquée. Une information sera faite dans le bulletin communautaire afin d'informer les habitants. Un état des lieux des longs chemins sur le territoire devra être réalisé afin d'anticiper les différentes problématiques.

Monsieur Didier FOURNIER dresse un état des lieux des différents travaux engagés/ou à envisager sur la commune.

Atelier municipal : la dalle béton dans la partie stationnement des véhicules et base de vie va être réalisée la semaine prochaine.

Réseau pluvial : écrasement d'une partie du réseau près de la place de Belin (début rue de l'Epine). La CdC va procéder rapidement aux travaux de réparation.

Route des Fiches : dégradation de la route suite à l'accident du camion laitier Eurolait. Une rencontre est prévue prochainement pour évoquer la dégradation plus globale de cette route. Pour rappel, elle est mitoyenne avec la commune de SAINT BIEZ EN BELIN.

Monsieur Bruno RICHET informe qu'une rencontre de la CdC est prévue le mardi 13 mai à la Préfecture concernant l'emploi.

Monsieur Bruno RICHET rappelle la formation proposée pour un référent compostage sur le territoire.

Monsieur Bruno RICHET informe que la fête de l'Ecopark aura lieu Dimanche 18 mai à Ecommoy.

La séance est levée à 22h35.